

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mars 2024

Délibération N° 2024-12

L'an deux mille vingt-quatre, jeudi 28 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle SEGAFREDO, Maire de la commune.

Date de la convocation : 22 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 16

Présents : Marie-Claude BLAD, Mireille ARNOULT, Karine BOUILLOUD, Etienne BREMAND, Jean-Philippe CAMES, Francs EARD, Mathieu JEAN, Sylvie LEONELLI, Bruno PASTUREL, Chantal RESTES, Frédéric RESTES, Christel RINCENT, Michèle SEGAFREDO, Jean TERRAL.

Absents représentés : Mme Johana ATTAIECH (représentée par Mr Etienne BREMAND) et Mme Pascale FLAGEL (représentée par Mme Mireille ARNOULT).

Absents ou excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Philippe CAMES.

OBJET DE LA DELIBERATION Affectation du résultat de l'exercice 2023

Après présentation devant le Conseil Municipal, le compte administratif 2023 du budget de la Commune fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 176 720,71 €**. Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats.

Vote pour : 16

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide, avec 16 voix pour :

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de fonctionnement de l'exercice	+ 176 720.71 €
B- Résultats antérieurs reportés	+ 732 525.89 €
C- Résultat à affecter	+ 909 246.60 €
D- Solde d'exécution d'investissement	- 950 255.78 €
E- Report déficit antérieur	-117 510.48 €
F- Solde des RAR d'investissement	+ 364 464.55 €
G- Besoin de financement SI	-703 301.71 €
1. Affectation solde SI en D 001	-1 067 766.26 €
2. Résultat affecté en couverture du besoin de financement SI : R 1068	+703 301.71 €



3. Résultat affecté en report en section de fonctionnement : R 002

+ 205 944.89 €

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Michèle SEGAFREDO

Le secrétaire de séance,



Le présent document a été :
Publié sur le site internet le :
Notifié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :
Application de la loi 82-623 du 22/07/1982
Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (<http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.